

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : CF.R Vigneulles Fromagerie de Vigneulles en Meuse (55)**

Un service était en grève depuis 4 jours, suivie par 90 % du personnel, à l'appel de la CGT. Les grévistes ont arraché de 50 à 100€ d'augmentation (*suivant le poste*) , par mois plus une prime de délai de prévenance de 8,00€.

La CFDT avait annoncé que le conflit était inutile et n'y appelait pas.

5 adhésions à la CGT ont été réalisées.

Il est à noter que ce service n'avait jamais (*depuis 30 ans*) suivi les appels à la grève nationaux ou de la CGT du site, mais là ils ont dit stop !

Malgré les non participations aux différents conflits les militants CGT ont toujours continué à discuter avec les travailleurs de ce service ...cela a payé..

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : le syndicat CGT Génération (banques et assurances 29) remporte haut la main les élections professionnelles CSE.**

Les résultats des élections professionnelles continuent de tomber, à Quimper dans les banques et assurances la CGT vient de remporter les élections professionnelles.

Ci-dessous le message de la secrétaire du syndicat Génération (banque assurance) de Quimper (29) sur le résultat de leurs élections professionnelles CSE.

« Nous avons le plaisir de vous annoncer que la liste des candidats Génération CGT a obtenu 358 votes (sur 494 votants) en sa faveur soit plus de 90% des votes exprimés et 72% de l'électorat.

L'ensemble des salariés (titulaires et suppléants) qui se sont présentés aux élections sont élus dès le premier tour.

Ce score sans précédent nous donne l'envie et la force pour continuer de défendre vos intérêts pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail au sein de Génération.

C'est une récompense du travail accompli ces derniers mois.

Les représentants réélus ont le plaisir d'accueillir de nouveaux représentants et sont confiants quant à leur intégration au sein de cette équipe déjà soudée et hétéroclite : une équipe qui vous ressemble et qui vous rassemble !

Notre représentativité est un atout incontestable face à la Direction et nous espérons être à la hauteur des espoirs que vous avez mis dans ce vote.

Merci pour votre confiance.

Bravo à eux, et bon courage pour les suites....

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante des agents du collège André COTTE (26)**

Le préavis de grève déposé a été levé le 6 septembre dernier, après une réunion de négociation réussie.

Il a été obtenu notamment :

1 - La collectivité va confirmer par écrit aux agents que la note prévoyant leur mobilité contrainte "est nulle et non avenue" et s'engage à mettre en place un comportement adapté de l'équipe pour restaurer le collectif de travail.

2 - La sanction du chef de cuisine est annulée, la sanction du second est réduite d'une mise à pied de trois jours à un blâme qui ne portera pas sur des pratiques de l'équipe.

3- Le recrutement de l'animateur de proximité affecté au Nord-Drôme va permettre de travailler à l'évolution des pratiques des responsables techniques de proximité et à celle de la coordination de la Direction de l'Enseignement et des Personnels administratifs de l'Education Nationale.

4- Confirmation du recrutement, déjà effectif, d'un agent en emploi aidé jusqu'au 19.08.2019 et maintien de l'agent actuellement en renfort sur la durée de l'année scolaire en lieu et place d'un autre emploi aidé. Les 3 agents contractuels en remplacement d'agents absents seront maintenus jusqu'au retour des agents concernés.

[Voir lien](#)

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante à Folelli (20 - Haute Corse) le projet de délocalisation des personnels du courrier suspendu**

Au bout de 17 jours de grève, la Poste suspend le projet de délocalisation des personnels du Courrier de Folelli sur Aréna Vescovato.

Les grévistes et la CGT se félicitent que leur revendication ait été entendue avec le maintien de la direction courrier sur la commune.

La CGT reste attentive en parallèle à ce que le projet concernant les facteurs de Vescovato et les guichets d'Aréna Vescovato puisse être mené à bien.

Ces personnels, qui subissent depuis de nombreuses années de mauvaises conditions de travail dans des locaux inadaptés, sont eux aussi mobilisés et prêts à se faire entendre !

Les revendications des guichets de Folelli et Aréna ont été entendues et des moyens supplémentaires ont été accordés, permettant la reprise du travail plus rapidement.

La CGT restera attentive quant aux suites de ce mouvement durant lequel les personnels ont fait preuve d'une belle solidarité pour l'emporter.

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : STN (Ile de France) les revendications de la CGT entendues, prime de panier et conditions de travail améliorées**

Suite à un mouvement de grève dans l'entreprise de nettoyage STN, un protocole de fin de conflit a été signé le 1<sup>er</sup> août 2018, il est devenu applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **Prime de panier**

Les salariés travaillant dans la société bénéficieront désormais d'une prime de 3 euros par jour travaillés.

### **Sur les conditions de travail**

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les femmes de chambres auront un objectif de 20 chambres standards au lieu de 21.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les femmes de chambres auront un objectif de 19 chambres standard.

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : EDF doit respecter le CCE dans l'affaire « Hinkley Point »**

La FNME CGT salue la décision de justice qui ordonne à EDF de respecter le Comité Central d'Entreprise dans l'affaire « Hinkley Point ».

A l'heure où les employeurs des IEG s'acharnent, comme ailleurs, à profiter des ordonnances « Macron » pour lamener les droits à l'expression collective des salariés, la Cour d'Appel de Paris dans son jugement du 7 septembre 2018 ordonne à EDF de renouveler le processus de consultation « pour avis » du CCE sur le sulfureux dossier Hinkley Point C (construction de deux réacteurs EPR en Angleterre).

Bien que favorable aux projets de développement nucléaire d'EDF, le CCE, à majorité CGT, avait déposé plainte, en juin 2016, suite au refus de la direction de fournir aux élus du personnel des documents dont un rapport fondamental sur les analyses des risques industriels et probablement financiers portés par le projet HPC.

La FNME-CGT a salué notamment l'engagement de tous les agents EDF et salariés d'entreprises associées au projet HPC qui, dans des conditions très difficiles tentent de mettre en œuvre les décisions prises dans la précipitation voici deux ans.

Voir le communiqué intégral en cliquant ci-dessous

<https://mm1.fnme-cgt.fr/upload/communiqués/document/communiqué-de-preese-13-septembre-2018-1.pdf>

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante contre la répression syndicale chez Conforama Niort (79)**

En mars 2017 : une centaine de militants de la CGT étaient venus devant le magasin Conforama Niort, afin de soutenir l'une des représentantes de la CGT dans cet établissement.

Depuis le dossier était entre les mains de la justice.

Il y a quelques mois ce magasin a été épinglé pour non-respect du code du travail, un second jugement en appel vient de condamner la direction de l'enseigne Conforama Niort à :

- annuler et rembourser à la représentante CGT la mise à pied dont elle a été victime.
- à lui versé 1800 € d'indemnités.

Salariée depuis 14 ans, elle n'a eu de cesse de tenter de faire appliquer le droit dans ce magasin dans lequel certains élus du personnel n'hésitent pas à appuyer la direction dans ses tentatives d'intimidation vis-à-vis de notre organisation syndicale.

**L'Union Départementale CGT des Deux Sèvres s'est félicitée de ce jugement en appel « qui prouve le bien-fondé d'une démarche sincère et authentique pour le respect des droits et la dignité des salariés, dans un moment où l'enseigne Conforama connaît des**

soubresauts financiers importants et risque de s'engager vers des licenciements massifs, ce jugement prouve que les droits des salariés ne peuvent pas être impunément bafoués. »

## **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante à la COVED (14) : Les salariés avec la CGT gagnent la réintégration des salariés**

Rappel des faits : fin Janvier, la direction décide de procéder à la mise à pied conservatoire de 3 salariés pour faute grave, 2 sont alors licenciés.

La procédure de licenciement pour le troisième salarié nécessitait une enquête de l'inspection du travail puisqu'il était protégé par un mandat de conseiller de salarié CGT. C'est alors le début d'une succession de réhabilitations.

À l'issue de l'enquête, l'inspection du travail a donné gain de cause à notre camarade, sur la base des témoignages des salariés de l'entreprise et des défaillances de l'employeur en matière de formations et d'informations.

S'ensuit la réintégration des 2 salariés licenciés, sur injonction du conseil des prud'hommes, sous astreinte provisoire de 1 000 €/jour de retard à l'issue d'un délai de 10 jours.

C'est avant tout une victoire collective que les salariés, avec la CGT ont mis en œuvre, les employeurs n'ont pas tous les droits.

## **#CGTENLUTTE - Election gagnante de Resolest (nouveau syndicat CGT) à Rosières-aux-Salines (54)**

Election gagnante dans l'entreprise Résolest (54)

Il n'y a pas de petite victoire, chaque voix CGT compte dans le paysage actuel.

Ce ne sont pas les camarades de l'entreprise Résolest à Rosières-aux-Salines en Meurthe et Moselle qui diront le contraire. Résolest est une entreprise de revalorisation et de recyclage de résidus issus de l'épuration des fumées industrielles.

Sur 21 salariés inscrits 18 se sont exprimés, la CGT obtient 14 voix.

C'est une 1<sup>ère</sup> victoire dans cette entreprise où la CGT vient de s'implanter, les camarades sont heureux, d'autant que la direction a tout fait pour faire capoter le 1<sup>er</sup> tour des élections au CSE.

Nous leur disons bravo et bienvenue dans notre organisation.

## **#CGTENLUTTE - Elections gagnantes dans l'entreprise « Vendée Mécanique Industrie » (VMI) (Métallurgie)**

« Spécialisée dans les domaines de la conception, fabrication et installation de solutions de mélange pour les métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie et viennoiserie): batteurs et pétrins pour les boulangeries artisanales, chaînes de boulangerie et boulangeries en grande distribution, systèmes de pétrissage et de mélange pour l'industrie de la boulangerie, mélangeurs et pétrins pour la restauration professionnelle : cafés, hôtels, restaurants et collectivités ».

Le 5 juillet 2018, c'était la première fois que la CGT se présentait aux élections dans cette entreprise avec une Cfdt majoritaire avant les élections.

Résultat des élections :

- 1<sup>er</sup> collège : sur 118 inscrits la CGT réalise un score de **79,45%**, Cfdt 20,54%
- 2<sup>ème</sup> collège : sur 53 inscrits **CGT 79%**, Cfdt 20,83%
- 3<sup>ème</sup> collège : sur 62 inscrits, **100% CGT**

Ces résultats, 1er, 2ème et 3ème collège confirment que la Vendée est aussi une terre de luttes où les salarié-e-s aspirent avec la CGT au progrès social.

Saluons comme il se doit l'investissement militant des camarades de la CGT « Vendée Mécanique Industrie » et de l'Union Syndicale des Travailleurs Métallurgie CGT Vendée qui ont su convaincre les salarié-e-s, à force de déploiements, de la nécessité de se syndiquer à la CGT, de construire une liste CGT aux élections professionnelles et de voter massivement CGT.

Cette victoire en appelle d'autres.....

### **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : Les ex-Arjos un combat exemplaire**

Plus de quatre années, **1615 jours**, après l'annonce de la fermeture de leur papeterie provoquant le licenciement de plus de 300 salariés, les travailleurs avec leur syndicat CGT ont décidé d'occuper leur usine pour éviter son démantèlement.

Les ex-Arjo ont occupé jour et nuit le site, **365 jours par an**, militant parallèlement à la reprise de leur outil de travail. Multipliant les initiatives syndicales avec leur Union Départementale, Locale et leur Fédération, ils ont fait fléchir le gouvernement et l'actionnaire mondial Sequana, propriétaire de la papeterie.

L'embauche de 80 salariés dont les EX-ARJOs avec un redémarrage est prévu d'ici fin 2018.

Leur détermination marque le respect de toutes et tous.

### **#CGTENLUTTE - Lutte gagnante : la cour d'appel de Paris oblige les magasins Monoprix à fermer à 21h**

La cour d'appel de Paris a donné raison au collectif de syndicats Clic-P, qui dénonçait le manque de mesures compensatoires.

Le vendredi 7 septembre la cour d'appel de Paris a statué et a estimé que le nouvel accord d'entreprise "ne prévoit pas de mesures suffisantes -garde d'enfants, moyens de transport- destinées à faciliter l'articulation entre l'activité professionnelle nocturne et les responsabilités familiales".

La cour d'appel a « enjoint la société Monoprix Exploitation de cesser d'employer des salariés dans ses établissements parisiens entre 21 heures et 6 heures sous astreinte de 30.000 euros par infraction constatée.

Cet appel casse une décision du tribunal de grande instance de Paris du 6 juillet 2017, qui avait débouté les quatre organisations syndicales (CGT, SCID, SECI-Unsa, SUD) regroupés au sein de Clic-P.

**La mobilisation des syndicats contre le travail de nuit aura finalement obtenu gain de cause, les magasins Monoprix ne pourront plus faire de nocturnes à Paris.**